



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DES FRICHES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande écrite de Madame RISCHEBOURG en date du 28 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux d'élagage d'arbres sis Chemin des Fiches à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : Madame RISCHEBOURG est autorisée à stationner un camion nacelle AXEL LOCATION sur une longueur de 6 mètres et une largeur de 2,50 mètres sis Chemin des Fiches à Pont-Audemer, afin de pouvoir procéder aux travaux cités ci-dessus, à compter du **jeudi 20 novembre 2025 pour une durée de 8h00 heures.**

Article 2 : des Panneaux d'interdiction de stationner et des barrières de sécurité seront mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le mercredi 19 novembre 2025

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, Les Services Techniques Communautaires et Madame RISCHEBOURG, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission à l'intéressé.

Fait à Pont-Audemer, le 12 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

